

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00315

CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERNATIONAL DE RESSOURCES ET D'INNOVATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (CIRIDD)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 61

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE

Le 27 septembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180913-D20180031510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180927

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERNATIONAL DE RESSOURCES ET D'INNOVATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (CIRIDD)

Le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable, créé en janvier 2005 à l'initiative de Saint-Etienne Métropole, du Conseil Régional de Rhône-Alpes et du Conseil Général de la Loire, est installé depuis début 2005 sur le Technopole (60, rue des Aciéries à Saint-Etienne). Depuis sa création, le CIRIDD est soutenu par Saint-Etienne Métropole, signe de l'engagement de notre agglomération en faveur du développement durable.

Les actions inscrites par le CIRIDD dans son plan stratégique contribueront à insuffler une dynamique d'innovation et de partenariats multi-acteurs renforcés, basée sur une meilleure utilisation des connaissances et sur le partage des savoirs et savoir-faire locaux en matière de développement durable.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des compétences de Saint-Etienne Métropole en matière d'environnement, de développement durable, de sensibilisation des publics, et enfin d'innovation.

En 2016 et 2017, le CIRIDD a accompagné Saint-Etienne Métropole dans le développement de projets d'économie circulaire à Tarentaize Beaubrun, dans le cadre de l'AMI Ville durable, d'une part, et a participé au projet d'écologie industrielle développé avec la CCI dans la plaine du Forez d'autre part. L'association a par ailleurs contribué à promouvoir l'économie circulaire sur le territoire métropolitain.

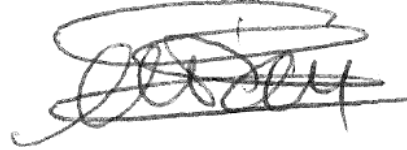
Compte tenu de l'intérêt que revêt l'économie circulaire pour la politique de transition énergétique du territoire et de la nécessité de développer davantage les coopérations entre les acteurs, il est proposé de reconduire ce partenariat en 2018 en l'orientant davantage vers l'écologie industrielle et les synergies industrielles.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **acte le versement d'une subvention de 10 000 € au CIRIDD pour l'année 2018,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer une convention avec le CIRIDD,**
- **la dépense correspondante sera imputée à la destination SUBVCDVIE de l'exercice 2018 du budget de fonctionnement du Développement durable.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU